



Document de séance

B8-0489/2017

13.6.2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement
sur l'échec des politiques menées en matière d'énergie éolienne

Joëlle Mélin

Proposition de résolution du Parlement européen sur l'échec des politiques menées en matière d'énergie éolienne

Le Parlement européen,

- vu la convention d'Aarhus,
 - vu les directives 2009/28/CE sur les énergies renouvelables et 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique,
 - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant les nuisances sonores occasionnées par les éoliennes pour les habitations voisines;
- B. considérant le bilan carbone très élevé de la fabrication et de l'installation d'éoliennes;
- C. considérant que cette industrie bénéficie de larges subventions publiques;
- D. considérant qu'en Allemagne, la transition énergétique forcée est un échec et coûte 28 milliards d'euros annuellement;
- E. considérant qu'une étude récente de la SEO¹ Birdlife révèle que l'éolien tue entre 6 et 18 millions d'oiseaux et chauves-souris chaque année en Espagne;
1. invite les États membres à transmettre à la Commission un moratoire national de l'éolien;
 2. demande à la Commission de réviser les directives 2009/28/CE et 2012/27/UE ou de les supprimer;
 3. invite les États membres à se tourner vers d'autres énergies propres telles que le nucléaire;
 4. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et aux États membres.

¹ Société espagnole d'ornithologie.